

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE Lundi 24 avril 2018 – Villa Belle Rive – Sainte Luce sur Loire

Gaëtan EVEILLARD, Président de la Fédération Départementale des Offices de Tourisme de Loire-Atlantique, déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte.

Étaient présents

Les intervenants

M. Gaëtan EVEILLARD Président d'OTF-Fédération départementale, Directeur OTI Destination Pornic
Mme Béatrice PETITEAU Animatrice d'OTF-Fédération départementale, salariée de Loire-Atlantique développement

Les institutionnels

M. Christian BIGUET Elu au Tourisme, Estuaire et Sillon
Mme Mélanie LE CALOCH Chargée de développement DIRECCTE Pays de la Loire
M. Philippe PITARD Président d'OTF - Fédération régionale des Pays de la Loire

Les Offices de Tourisme

Mme Aurore BENEL Erdre Canal Forêt
Mme Maud BLANCHETIERE Sud Estuaire et Littoral
Mme Marie BOSSARD-TEMPLIER Région de Machecoul
M. Damien DEJOIE La Baule Presqu'île de Guérande
Mme Laurence GRAS St Nazaire Agglomération Tourisme
Mme Marjorie HELLARD Erdre et Gesvres
Mme Virginie ROHR Grand-Lieu

Étaient excusés

Les institutionnels

Mme Françoise HAMEON Conseillère départementale en charge du Tourisme, Mer et Littoral
Mme Agnès BROQUET Directrice de Loire-Atlantique développement - SPL
Mme Béatrice GOUVENOU Manager - Loire-Atlantique développement
M. Dominique GUILLET Expert-comptable au Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIÉS
M. Philippe BELY Président de la Chambre de Métiers de l'Artisanat
M. Joël LE FLOCH Président des Gîtes de France
M. Jacques BECKER Président Offices de Tourisme de Vendée

Les Offices de Tourisme

Mme Véronique GONZALEZ OT Pays de Redon, Directrice
Mme Caroline BLANLOEIL OT Pays du Vignoble de Nantes, Directrice par intérim
M. Christophe DAGUIZE Mairie de Pornichet, Adjoint au développement économique et au Tourisme
Mme Nathalie LE BERRE Sud Estuaire, Présidente
M. Pierre SABOURAUD St-Nazaire Agglomération Tourisme, Directeur
Mme Cécilia TARDE Communauté de communes Estuaire et Sillon, Chargée de mission
Mme Roxane TARAUD Pornichet La Destination

Gaëtan EVEILLARD remercie les personnalités présentes : Philippe PITARD, Président régional, Mélanie LE CALOCH de la DIRECCTE des Pays de la Loire.

2

Il poursuit en excusant l'absence de Françoise HAMEON élue au Conseil départemental de Loire-Atlantique en charge du Tourisme, de la mer et du littoral et Présidente du Comité départemental du Tourisme, celle d'Agnès BROQUET, Directrice de Loire-Atlantique développement – Société Publique Locale ainsi que Dominique GUILLET, Expert-Comptable du Cabinet Bouju Guillet et Associés. En effet, tous les trois sont retenus à Nantes.

Enfin, Gaëtan EVEILLARD remercie l'ensemble des personnes présentes ; élus, membres du Conseil d'administration et collègues du réseau des Offices de Tourisme.

Il ajoute que cette assemblée générale pourra statuer car le quorum est réuni, à savoir plus de la moitié des Offices de tourisme sont représentés (art. 18), cela étant plus simple depuis le regroupement des territoires liés à la loi NOTRe.

Gaëtan EVEILLARD procède à la présentation des modifications statutaires en indiquant que l'intégralité des statuts ont précédemment fait l'objet d'un envoi par courriel. Un exemplaire papier est remis à chacune des personnes présentes.

- Suppression de la dénomination « Syndicats d'Initiative » (art. 1, art. 4, art. art. 5, art. 7, art. 18, art. 20)
- Le Conseil d'administration comprend 19 membres maximum contre 30 auparavant (art. 9)
- Révision de la typologie des membres : Suppression des « 16 membres élus a minima et des huit directeurs d'office de tourisme au maximum nommés par leurs pairs et des quatre membres cooptés : CCI, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture, Gîtes de France ». (art. 9)

La composition du Conseil d'administration s'établit comme suit :

- Deux membres de droit à savoir : Le Conseil départemental et l'agence Loire-Atlantique développement (inchangé)

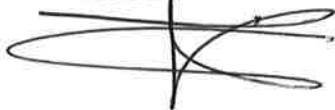
- Un directeur d'Office de Tourisme et/ou un représentant (avec une seule voix) par structure juridique existante sur les territoires du département.

- Suppression de la mention « En cas d'absence non excusée à deux réunions consécutives, l'Administrateur absent peut être déclaré démissionnaire d'office par le Conseil, l'Administrateur ainsi exclu ayant été appelé préalablement à fournir des explications ». (art. 11)
- Ajout : « La prise de connaissance des nouveaux statuts ainsi que son vote pourront se faire par voie électronique ». (art. 18)

Il est procédé au vote de cette nouvelle version des statuts. Elle est adoptée à l'unanimité.

Gaëtan EVEILLARD clôt l'assemblée générale extraordinaire qui laisse place à l'assemblée générale ordinaire portant sur l'exercice 2017.

Gaëtan EVEILLARD
Président



Marie BOSSARD-TEMPLIER
Secrétaire



PJ : Les statuts adoptés à l'unanimité.